



LAW SOCIETY OF NEW BRUNSWICK
BARREAU DU NOUVEAU-BRUNSWICK

FORMULE 11A

ATTESTATION
LECTURES OBLIGATOIRES À L'OCCASION D'UNE DEMANDE DE
TRANSFERT

Je soussigné(e), _____, de _____, dans
le comté de _____ et la province / le territoire de _____,
atteste que, en complément à ma demande de transfert permanent et en vue de mon
admission comme avocat-procureur au Nouveau-Brunswick, j'ai passé en revue, lu et
compris la documentation prescrite, y compris le matériel du cours de préparation au
barreau, la *Loi de 1996 sur le Barreau* et ses règles d'application, le *Code de déontologie
professionnelle*, les Règles de procédure et ses formules ainsi que toutes les autres lois
dont le Barreau du Nouveau-Brunswick exige la lecture.

JE FAIS LA PRÉSENTE DÉCLARATION SOLENNELLE convaincu de son
exactitude et sachant qu'elle a le même effet que si elle était faite sous serment.

DÉCLARÉ devant moi)
à _____)
(ville))
_____, _____)
(comté) (province))
le _____)
(date))
)
)

Signature du commissaire aux serments
ou (si la déclaration est faite à l'extérieur du
Nouveau-Brunswick) signature et sceau du notaire

(qualité du commissaire ou ressort du notaire)

(nom en lettres moulées)